
Délibération du Conseil municipal de Vernier du 29 juin 2010

relative à un

**CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE QUARTIER ET
D'UN PARC PUBLIC AU CHEMIN DE POUSSY**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la délibération du Conseil municipal de Vernier du 17 mai 2005 ouvrant un crédit de CHF 2'110'000.-- pour la réalisation d'un centre de quartier et d'un parc public au chemin de Poussy ;

vu que le total de travaux réalisés se monte à CHF 2'141'989.15 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 33 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 31'989,15 destiné à couvrir le solde des travaux exécutés pour la réalisation d'un centre de quartier et d'un parc public au chemin de Poussy ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 31'989,15 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 31'989,15 au moyen de 25 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 35.331 de 2011 à 2035.